

**SELARL D'AVOCATS
ROUILLOT-GAMBINI**

Avocats associés

12, Bd Carabacel 06000 NICE (Case 144)
4, Av Alphonse Morel 06130 GRASSE (Case 299)
Tél : 04.93.80.48.03 Fax : 04.93.62.41.58

200452 - MR/MC/SZ

Tribunal Judiciaire de GRASSE

JEX IMMOBILIER

RG N° 22/00050

AUDIENCE D'ADJUDICATION DU 23/06/2022

CONCLUSIONS D'ANNEXION

POUR :

Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes (Service des Domaines, Pôle de Gestion des Patrimoines Privés), domicilié 15 Bis rue Delille à Nice désigné en qualité de curateur de la succession de :

1. Madame Rose, Joséphine TACCONE veuve BOURRET, née le 10 mars 1901 à Martigues (Bouches du Rhône), décédée le 11 avril 2009 à Cannes (Alpes-Maritimes), en son vivant domiciliée 27 avenue isola Bella à Cannes (Alpes-Maritimes),

A ces fonctions nommé par Ordonnance rendue par le Tribunal de Grande Instance de Grasse en date du 31 octobre 2013,

2. Monsieur Marius, Émile BOURRET, né le 14 mars 1901 à Baix (Ardèche), époux de Rose, Joséphine TACCONE, décédé le 22 septembre 1980 à Cannes (Alpes-Maritimes), en son vivant domicilié Chemin de la Grande Bastide à Mougins (Alpes-Maritimes).

A ces fonctions nommé par Ordonnance rendue par le Tribunal judiciaire de Grasse en date du 30 mars 2020

POURSUIVANT

Ayant pour Avocat la **SELARL ROUILLOT – GAMBINI**, représentée par Maître Franck GAMBINI, du Barreau de GRASSE y demeurant 4 avenue Alphonse Morel (06130).

PLAISE A MADAME LE JUGE DE L'EXECUTION

Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes (Service des Domaines, Pôle de Gestion des Patrimoines Privés), domicilié 15 Bis rue Delille à Nice désigné en qualité de curateur de la succession de :

- 1- Madame Rose, Joséphine TACCONE veuve BOURRET, née le 10 mars 1901 à Martigues (Bouches du Rhône), décédée le 11 avril 2009 à Cannes (Alpes-Maritimes), en son vivant domiciliée 27 avenue isola Bella à Cannes (Alpes-Maritimes),

A ces fonctions nommé par Ordonnance rendue par le Tribunal de Grande Instance de Grasse en date du 31 octobre 2013,

- 2- Monsieur Marius, Émile BOURRET, né le 14 mars 1901 à Baix (Ardèche), époux de Rose, Joséphine TACCONE, décédé le 22 septembre 1980 à Cannes (Alpes-Maritimes), en son vivant domicilié Chemin de la Grande Bastide à Mougins (Alpes-Maritimes).

A ces fonctions nommé par Ordonnance rendue par le Tribunal judiciaire de Grasse en date du 30 mars 2020

poursuit la vente des droits et biens immobiliers situés sur la Commune de MOUGINS (06250) 552 Chemin de la Grande Bastide, consistant en :

- Une parcelle de terre non bâtie cadastrée section BY n° 279 pour 10a 51ca,
- Une parcelle de terre comprenant un cabanon cadastrée section BY n° 280 pour 54ca,

en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de Judiciaire de GRASSE le 7 décembre 2021 autorisant la vente aux enchères publiques, en UN LOT, à l'audience des Criées du Tribunal Judiciaire de GRASSE, par le Ministère de la **SELARL ROUILLOT – GAMBINI**, représentée par Maître Franck GAMBINI, Avocat au Barreau de GRASSE y demeurant 4 avenue Alphonse Morel (06130).

Le cahier des conditions de vente dressé par Maître Franck GAMBINI pour parvenir à la vente desdits biens a été déposé au Greffe du Juge de l'Exécution Immobilier près le Tribunal Judiciaire de GRASSE à la date du 14 avril 2022.

L'audience d'adjudication a été fixée au 23 juin 2022 et les formalités de publicité ont été effectuées.

Toutefois, et dans l'intérêt de la vente et des éventuels acquéreurs, le poursuivant souhaite annexer au cahier des conditions de vente déposé le 14 avril 2022 les documents suivants :

- la correspondance adressée par la société GENERALI le 26 avril 2022 au service des Domaines, faisant état de l'effondrement d'un mur en pierres sèches,
- le devis estimatif du coût de la reconstruction de ce mur, en date du 17 février 2022.

Le futur adjudicataire fera son affaire personnelle de cette situation.

PAR CES MOTIFS

ORDONNER l'annexion des présentes au cahier des conditions de vente déposé le 14 avril 2022,

ORDONNER l'annexion au cahier des conditions de vente déposé le 14 avril 2022 des pièces suivantes :

- lettre de la société GENERALI du 26 avril 2022 + annexes (4 pages)
- devis estimatif des travaux en date du 17 février 2022

SOUS TOUTES RESERVES



GENERALI Antibes, Le Cannet & Peymeinade



DDFIP DES ALPES MARITIMES
Gestion des Patrimoines Privés de Nice
Mme Nadine ECHAMPE-KALFAOUI
15b Rue Delille
06 073 NICE Cedex 1

Le Cannet, le 26 avril 2022

Vos Réf : GPP-Nice/0064805001
Nos Réf : 0070442730 - ABOUDARAM

*BY 279
au 502 chemin de
la grande Bastide
Mougins*

Madame,

Nous sommes actuellement l'assureur de la propriété de Monsieur et Madame Aboudaram située 502 chemin de la grande Bastide à Mougins sur les parcelles de terrain numérotées au cadastre BY331-333-282-298.

Lors de pluies normales le 4 octobre 2021, nos assurés ont subi l'effondrement d'un mur en pierres sèches situé sur la propriété voisine des parcelles BY 279-280 dont vous avez – à notre connaissance - la gestion.

Conformément au code civil, le propriétaire de la parcelle BY 279 est tenu de retenir ses terres et il vous appartient donc de faire le nécessaire pour faire reconstruire ce mur qui s'est effondré et qui entraîne la présence de pierres et autres sur la parcelle de nos assurés.

A toute fins utiles, nous vous remercions de trouver ci-joint quelques photos ainsi qu'un premier devis estimatif des travaux à effectuer établi par la SAS MS BAT en date du 17 février 2022 à la demande de nos assurés.

Persuadé que vous comprendrez l'urgence de la situation et dans l'attente des suites que vous comptez donner à cette requête,

Nous vous prions de croire, Madame, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Jean-Marc DE WAARD
Agent GENERALI





SAS MS BAT

52, avenue Maurice Chevalier
06150 CANNES LA BOCCA

M. Jacques ABOUDARAM

502, chemin de ~~la Grande Bastide~~
06250 MOUGINS

*De la Grande
Bastide*

Devis N° 14

Date : 17-févr-22

Objet : Travaux remise en état mur soutènement

Lieu : 06250 Mougins

N°	TRAVAUX et EXECUTION DES OUVRAGES	U	QTE	PUHT	PVHT
A	REMISE EN ETAT MUR SOUTÈNEMENT				
	Création passerelle pour accès zone travaux	FT	1	300,00 €	300,00 €
	Nettoyage mur existant effondré	FT	1	550,00 €	550,00 €
	Terrassement complémentaire manuel pour fondation mur de soutènement	ML	27,00	65,00 €	1 755,00 €
	Semelle filante 0,80 x 0,20ht, compris aciers an attente <i>soit</i>	ML	27,00	95,00 €	2 565,00 €
	Maçonnerie aggloméré bloc à bancher de 20 cm <i>soit</i>	M2	32,40	110,00 €	3 564,00 €
	Barbacanes EP	U	18	18,00 €	324,00 €
	Cunette avec ballast 20x40	ML	27,00	30,00 €	810,00 €
	Remblaiement manuel derriere mur de soutènement	M3	17,000	32,00 €	544,00 €
	Enduit hydraulique teinté dans la masse	M2	40,00	40,00 €	1 600,00 €
	S/TOTAL A			12 012,00 €	
	Montant total HT				12 012,00 €
	Montant TVA		20,00%		2 402,40 €
	Montant total TTC				14 414,40 €

Validité de l'offre : 2 mois

Seuls seront réalisés les travaux qui sont décrits dans le présent devis à l'exclusion de tout autre ouvrage qui fera l'objet d'un avenant et d'une facturation supplémentaire.

Condition de paiement :

30% à la commande, règlement des travaux effectués à l'émission de chaque situation et solde à réception.

Signature client :

Signature MS BAT :

(Signature précédée de la mention manuscrite "Devis reçu avant exécution des travaux, bon pour accord".)